

COMMUNE DE TALMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2004

Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire

Etaient présents : MM. BORDET, ROUSSEL, Samuel PREVOT, LOMBARD, DEBUYSSCHER, FREY, Mme LEBEGUE, MM. MACEWKO, Christian PREVOST, TOULEMONDE

Etaient absents : M. VAN DEN EYNDE – excusé ; pouvoir à M. BORDET
Mme DHEILLY – M. BEUVIN – non excusés

Secrétaire : M. Samuel PREVOT

1°) Salle socioculturelle et sportive

a) Subvention du Conseil Régional : notification par courrier du 30 Janvier dernier d'une attribution de 152 678 € avec une remarque très importante "ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu l'arrêté de subvention" qui devrait parvenir dans les prochaines semaines.

Monsieur le Maire rappelle que le dossier avait été déposé en Novembre 2001 et que le taux de subvention s'élevait à l'époque à 20 %. A présent, les projets communaux sont subventionnés à raison de 15 %.

Le dossier de Novembre 2001 ne comprenait pas les travaux d'infrastructures et l'aspect paysager. Une nouvelle demande a donc été formulée courant 2003, suite à l'intervention de la nouvelle chargée de mission de Bocage-3Vallées, en charge des dossiers de subvention.

Il aurait dû être demandé à la commune en Novembre 2001, la totalité du dossier, ce qui n'a pas été fait par la précédente chargée de mission. Malheureusement, cette erreur est préjudiciable à la commune qui ne bénéficiera que de 152 678 € sur la globalité du dossier, ramenant le taux à 12 % au lieu de 15 %.

Le montant des subventions attendues (Etat + Conseil Régional + Conseil Général) s'élèvera à 72 % du montant des travaux.

b) Lancement de l'avis de consultation : 80 dossiers ont été remis aux entreprises intéressées par le projet, moyennant un chèque de caution de 50 € Les dossiers techniques ont fait l'objet d'un tirage en mairie quant aux plans, ils ont été tirés dans un atelier spécialisé moyennant 20 € le jeu de plans.

M. le Maire signale que le nouveau code des marchés publics stipule que dans ce type de dossier une caution n'est plus nécessaire mais que les frais administratifs peuvent être récupérés auprès des entreprises qui soumissionnent. Les avis d'appel à candidatures ayant été formulés avec une demande de caution, les entreprises ont fourni un chèque de caution qui leur sera restitué après l'ouverture des offres si elles ont soumissionné.

La commission d'appel d'offres se réunira le 3 Mars prochain pour l'ouverture des plis.

c) Financement des travaux : M. le Maire rappelle le plan de financement prévisionnel

- Subvention Etat DGE 1 ^{ère} tranche	154 646.10 €
- Subvention Etat DGE 2 ^e tranche	121 608.60 €
- Subvention du Conseil Général	325 097.00 €
- Subvention du Conseil Régional	152 678.00 €
- Participation de la C. de Communes	60 980.00 €
- Part communale	730 073.30 € décomposée comme suit :
	Emprunt long terme 474 535.00 €
	Fonds propres 152 500.30 €
	Crédits relais 103 038.00 €

L'estimatif des travaux qui seront réalisés en 2004 s'élève à environ 750 000 € soit 50 % de la totalité.

Des avances sur les subventions accordées peuvent être demandées dès la signature des premiers ordres de service, soit environ 254 745 €. Un emprunt d'environ 475 000 € sera donc nécessaire, sachant que les restes à réaliser sur cette opération sont de 181 757 €.

Monsieur le Maire a contacté trois organismes prêteurs : Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et Dexia, afin de connaître les offres actuelles de chacun. Plusieurs possibilités sont proposées : soit l'emprunt à taux fixe avec périodicités trimestrielles ou annuelles sur 15, 18 ou 20 ans, soit l'emprunt à taux révisable sur index Euribor, sachant que lorsque le contrat de prêt sera signé, les premiers remboursements interviendront quatre mois après.

M. le Maire fait état de la possibilité de l'ouverture d'une ligne de crédits budgétaires au BP 2004 qui permettrait de ne pas débloquer le prêt trop tôt.

Les avis de l'assemblée délibérante étant partagés, M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de démarcher les organismes prêteurs afin d'affiner les propositions. Avis favorable à l'unanimité.

d) Assurance "dommages à l'ouvrage" : n'est pas obligatoire pour une collectivité contrairement aux particuliers.

Le conseil municipal pense qu'il est judicieux de souscrire ce type d'assurance et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches.

2°) Travaux de sécurité incendie – 2^e tranche 2004 (rues Abbé Bréart et des Acacias)

En cours de réalisation.

Au départ, il était prévu la pose de deux bouches, moyennant une prévision de 56 000 €. Afin d'améliorer la sécurité de défense incendie du village au plus vite, le conseil municipal avait décidé la pose de 4 bouches pour un coût prévisionnel de 65 000 €, la convention avec le S.I.A.E.P. de Naours ayant été signée sur ce montant.

Lors de la première visite de chantier, la DDAF a proposé de prolonger la canalisation d'environ 120 mètres rue des Acacias, afin de protéger le bout de la rue qui est susceptible d'être urbanisée dans un avenir proche. Coût prévisionnel global des travaux : 76 000 € au lieu de 65 000 €.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux supplémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention.

Monsieur le Maire propose de financer la moitié du coût des travaux (38 000 €) par un prêt bonifié au taux de 1.94 %. Le conseil municipal émet également un avis favorable et autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt.

M. ROUSSEL souhaite qu'en 2005, la commune effectue une 3^e tranche de travaux pour couvrir la défense incendie rues Notre-Dame et Neuve qui sont dépourvues actuellement. Le projet sera étudié l'an prochain.

3°) Grille indiciaire applicable aux nouveaux employés communaux

Concerne MM. POINTEL et POTEL. Recrutés en qualité d'agent d'entretien, échelle 2. Etant titulaires, pour l'un du permis super lourd, l'autre du permis poids lourd, ils peuvent prétendre à des postes de conducteur spécialisé 1^{er} niveau, échelle 3 pour M. POTEL, et conducteur spécialisé 2^e niveau, échelle 4 pour M. POINTEL.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale n'a pas signalé cette possibilité lors de l'enregistrement des fiches de poste.

Afin de régulariser la situation, la commune doit "ouvrir deux postes" (l'un de conducteur spécialisé 1^{er} niveau, l'autre de conducteur spécialisé 2^e niveau). Le conseil municipal émet un avis favorable.

Quant aux rappels de salaire, les conseillers souhaitent que Monsieur le Maire se renseigne auprès du centre de gestion sur les possibilités de régularisation (pour M. POINTEL depuis le 01/03/2003 et M. POTEL depuis le 01/01/2004).

4°) Contrat d'assurance collective pour le personnel communal (concerne les agents titulaires uniquement) : contrat signé en 1981 auprès de AXA assurances

Suite à l'accident du travail de M. COFFIGNIER en Novembre 2001, AXA avait pris en charge les frais médicaux et les indemnités sur salaires. Il avait repris le travail avec un certificat médical spécifiant "reprise avec séquelles". Or fin 2003, M. COFFIGNIER a subi de nouveaux examens médicaux suite à des douleurs dues à cet accident. AXA a refusé de prendre en charge les frais, les séquelles datant de plus de 2 mois depuis sa reprise du travail et M. COFFIGNIER étant en cessation de fin d'activité depuis le 01/12/2002.

M. le Maire a souhaité avoir un complément d'informations quant au contrat de 1981 et a fait parvenir un courrier à la compagnie d'assurance, expliquant les faits en détail et les conséquences engendrées pour la commune si une telle situation se représentait. Le dossier est actuellement à l'étude.

5°) Choix du logo "Commune" pour le papier à en-tête et les enveloppes mairie

Pour faire suite à la dernière réunion de Janvier au cours de laquelle des maquettes avaient été présentées, deux propositions sont soumises au conseil.

Le choix a été déterminé par 7 voix Pour, pour le logo reprenant les couleurs marron, bleu et vert, 2 voix POUR, pour le logo de couleurs marron, bleu, vert et jaune et 3 abstentions.

C'est le logo reprenant les couleurs marron, bleu et vert qui est retenu.

Des devis de papier à en-tête et enveloppes vont être demandés.

6°) Travaux de réfection extérieure à l'église et à la chapelle de Val de Maisons

Déjà évoqués lors de précédentes réunions

Devis proposé par les ETS CHARPENTIER : 52 873.55 €HT.

Des demandes de subvention vont être formulées auprès de l'Etat, au titre de la dotation globale d'équipement (25 %), du Conseil Général (34 %).

La charge communale s'élèvera à 32 408.86 € financée par ses fonds propres

Si l'état n'accorde pas de subvention cette année, les travaux à l'église ne seront pas réalisés en 2004, la commune abandonnant la demande de subvention auprès du Conseil Général.

Quant à la chapelle de Val de Maisons, un dossier de demande de subvention, uniquement pour cet édifice, sera alors envoyé au Conseil Général (environ 2 000 €H.T.).

7°) Cimetière : aménagement de la nouvelle parcelle : création d'allées et installation d'un point d'eau

Plusieurs devis ont été fournis. L'entreprise VILBERT de Talmas a proposé le meilleur prix : 9 000 €TTC.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation des travaux qui devront s'effectuer rapidement du fait de l'urgence.

8°) GAEC DEBUYSSCHER : rapport et conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique relative à la demande d'extension de l'élevage

M. BLOCKLET donne lecture de la conclusion du rapport : avis FAVORABLE à l'extension de l'élevage, par le commissaire enquêteur.

M. BLOCKLET signale que le dossier peut être consulté publiquement en mairie.

9°) Feu d'artifice 2004

En 2003, coût 2300 €TTC.

Le conseil municipal décide de reporter la même somme au budget primitif 2004.

10°) Ancien refuge pour indigents rue d'Amiens et le garage près de la mairie

a) Ancien refuge pour indigents

Non utilisé à présent et entièrement vide.

Pour sa démolition : 11 voix POUR

Pour le garder : 1 voix POUR (Monsieur MACEWKO)

Le refuge et sa dalle seront donc démontés et le terrain sera engazonné.

b) garage près de la mairie

Pourrait être utilisé à titre de local associatif. Toutefois des travaux d'aménagement s'imposent. Des devis ont été demandés : coût approximatif : 15 000 €

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite au dossier en 2004 pour des raisons financières, le projet n'étant pas prioritaire. Dans la future salle socioculturelle, des salles seront à disposition.

11°) Demande de location du terrain de football par l'Etoile Sportive du Carbone Lorraine

Par courrier du 23 Janvier dernier, le club propose une location à 762 € par an et pourrait fournir du plâtre pour les traçages, filets, etc...

Le club de football de Talmas a été contacté et pense que le coût de la location est insuffisant.

Le conseil municipal, quant à lui, émet un avis défavorable, jugeant le coût de la location dérisoire et souhaitant éviter tous conflits relationnels.

12°) Demande d'occupation du terrain de football d'entraînement par "Alliance Paintball"

Cette association propose un match de ligue le dimanche 11 Avril après-midi à Talmas.

Le conseil municipal émet un avis favorable au déroulement de cette compétition et émettra son avis après la manifestation, sachant que le club de football de Talmas a émis le même souhait.

12°) Questions diverses

a) Eclairage public : pose de 11 points lumineux au sodium rues St-Aubin; Abbé Bréart, église et Acacias, en remplacement des lampes existantes – Coût des travaux : 5 788.64 € TTC sur lesquels il y a lieu de déduire les subventions du Département (1210 €) et du SIER (1452 €) ainsi que la récupération de la TVA (948.64 €). La charge communale est donc de 2 178 €

b) Encaissement des chèques : le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser tous les versements espèces, chèques et virements relatifs aux avoirs, dons, quêtes, pour toute la durée de son mandat.

c) Travaux de voirie à charge communale sur les voies départementales et nationales :

- **RD 60 route de Naours** : complément du bordurage existant avec assainissement pluvial : coût : avec reprofilage de la chaussée : 56 000 € HT, sans reprofilage de la chaussée : 45 300 € HT. Dossier en attente.
- **RN 25 : prolongement du parking à proximité du restaurant "Au Fil du Temps"** : coût : 18 000 € HT. Dossier en attente.
- **RN 25 : création de 3 passages pour piétons** – des devis vont être demandés
- **Intersection RN 25 / Rue des Acacias** : avons soumis l'idée de la création d'un giratoire qui n'a pas été retenue par la DDE. Un responsable de la sécurité routière a rencontré M. BLOCKLET qui lui propose la réalisation d'une étude gratuite au titre du programme régional d'aménagement et de sécurité routière, qui déterminera des propositions d'aménagements

- **Intersection RN 25/rue des Acacias** : faut-il remplacer le panneau "CEDER LE PASSAGE" par un panneau "STOP" ? le conseil municipal ne s'étant pas prononcé, aucune modification ne sera opérée
- **Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération sur la RN 25, sens Amiens/Doullens** à installer avant l'entrée dans Talmas par la rue des Acacias
- **Intersection rue Alexis / rue des Acacias** : panneau "STOP" remplacé par panneau "CEDER LE PASSAGE"

d) Monument aux Morts : reprise des lettres par deux couches de peinture jaune or et peinture noire : devis présenté par les ETS DENIS : **2 980 € HT**, le nettoyage préalable devant être effectué par les employés communaux. Etant donné le coût élevé, d'autres devis vont être demandés.

e) Proposition d'acquisition d'un vidéo projecteur d'occasion (3 ans) équipé d'une lampe neuve : coût 1 435.20 €(qui représente 20 % du prix d'achat d'un appareil neuf). A l'exception de M. MACEWKO qui s'abstient, le conseil municipal émet un avis favorable.

f) Demande de certains jeunes de Talmas qui souhaitent une piste de skate board : ils suggèrent, après la démolition de la salle des loisirs, d'utiliser la dalle existante qui serait, paraît-il adapté à ce genre de pratique. La demande sera revue ultérieurement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Talmas, le 19 Février 2004

Le Maire

P. BLOCKLET